

14.04.2022 - 13:13 Uhr

Série d'articles sur la clinique de cardiologie de Zurich: Procédures parallèles - pas d'entrée en matière (prise de position 18/2022)

Berne (ots) -

Parties: Boss/Gamp/Zihlmann c. "Republik"

Thèmes: Audition lors de reproches graves

Non-entrée en matière

Résumé

Trois journalistes de la cellule d'enquête de Tamedia ont porté plainte auprès du Conseil de la presse contre "Republik". Ils critiquent le fait que le magazine en ligne ait émis, dans une série d'articles sur des faits de la médecine cardiologique à l'hôpital universitaire de Zurich (Universitätsspital Zürich, USZ), de graves reproches à l'encontre de la cellule d'enquête sans entendre les journalistes, de sorte que "Republik" a selon eux enfreint son obligation d'auditionner.

Tamedia avait déjà soumis deux rectificatifs au tribunal de commerce de Zurich au sujet de la même série d'articles. Le Conseil de la presse a donc décidé de ne pas entrer en matière sur cette plainte parce qu'une procédure judiciaire est déjà en cours. Il a constaté à moult reprises que les procédures parallèles ne sont pas indiquées. Le Conseil de la presse serait entré en matière, exceptionnellement, si la plainte avait soulevé une question éthique fondamentale ou que le sujet avait déclenché un vaste débat public. Tel n'est pas le cas.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100887962> abgerufen werden.